

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'AR2L HAUTS-DE-FRANCE et LE PÔLE BANDE DESSINÉE DES HAUTS-DE-FRANCE
Années 2024, 2025, 2026

Entre

L'AGENCE RÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE HAUTS-DE-FRANCE

Adresse : La Graineterie - 12 rue Dijon 80000 Amiens

SIRET n°837 806 702 00010 - APE : 9799Z

Représentée par Hélène HOCHART, sa Trésorière,

Ci-après dénommée « L'Agence »

Et

LE PÔLE BD AMIENS / HAUTS-DE-FRANCE

Adresse : On a Marché sur la Bulle - 147 rue Dejean 80000 AMIENS

Siret n° 40320291400038 - APE : 9499Z

Représentée par Thierry Cavalié, son président

Ci-après dénommée « Le Pôle BD »

PRÉAMBULE

L'Agence régionale du livre et de la lecture des Hauts-de-France a pour objectif de structurer la filière Livre et Lecture sur le territoire des Hauts-de-France. Ses adhérents proviennent de toutes les composantes de cette filière : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires, associations de médiation...

Au croisement des enjeux du livre, l'AR2L Hauts-de-France est le lieu du dialogue entre les politiques publiques et les besoins du terrain, cherchant à accompagner les professionnels et à faire connaître davantage les richesses et talents de notre région.

Dans une perspective de mise en réseau des professionnels et de lien interprofessionnel, l'AR2L Hauts-de-France déploie son action autour de l'observation, des études et de la prospective, des expertises, du conseil et de la formation, des actions d'expérimentation, de médiation et de diffusion ; de la communication et de la diffusion de l'information.

Son domaine d'intervention couvre l'écosystème livre et lecture : création et rayonnement (auteur·rice·s, éditeur·trice·s, libraires, relations inter-régionales et internationales) ; développement des publics (lecture publique, illettrisme, manifestations) ; patrimoine écrit, graphique et littéraire (professionnels de la conservation patrimoniale).

Pour mener à bien ses missions, elle s'appuie sur : la concertation sectorielle et interprofessionnelle ; la mise en réseau (structuration, accompagnement, mise en œuvre) ; le travail en partenariat sur différents champs (livre et lecture, culturel, social, économique et éducatif) ; la coordination et l'accompagnement des acteur·ices ; une présence et une proximité sur le territoire ; l'implication des professionnel·les dans les projets.

Le Pôle BD Amiens / Hauts-de-France contribue au long de l'année à faire vivre et à mettre en valeur la bande dessinée, ses autrices et ses auteurs auprès de tous les publics. Depuis la création par l'association On a Marché sur la Bulle d'un premier festival en 1996, le Pôle a développé des savoir-faire qui l'ont amené à structurer un véritable écosystème unique en son genre en France autour de 4 domaines de compétences :

Le département Ressources et Création initie et accompagne de nombreuses actions de développement autour du livre de bande dessinée sur le territoire, conseille et outille les acteurs de la chaîne du livre, acteurs de la lecture publique, collectivités, étudiants, associations et structures du champ culturel et social. Il guide et soutient autrices et auteurs. Avec La Bulle expositions, il dispose d'un outil de diffusion des expositions et outils de médiation inédits créés par le Pôle.

Le département Éducatif élabore, organise et anime de très nombreux formats d'interventions auprès du public scolaire, périscolaire (de la maternelle au lycée dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle), universitaire et adulte, pouvant être issu de milieux spécialisés (santé, justice, etc.). Il porte avec l'Université de Picardie Jules Verne un cursus bande dessinée.

Le département Édition est incarné par les éditions de la Gouttière, une maison spécialisée en bande dessinée jeunesse. Son catalogue invite ses lectrices et lecteurs à la découverte du 9e Art, et les accompagne "des premiers pas aux grandes enjambées". Ce volet d'activité représente une ressource précieuse pour tous les projets liés à la création et au développement culturel au sein du Pôle.

Le département événementiel porte la saison culturelle du Pôle et son temps fort, les Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens, festival majeur du 9e Art installé au cœur de la ville. Cette manifestation offre tout au long du mois de juin, dans et hors murs de la Halle Freyssinet, une programmation riche, variée et accessible à tous. Les bénévoles de l'association et les professionnels du Pôle imaginent et produisent de façon collégiale ses contenus, entre expositions et formats de rencontre permettant aux publics d'entrer en contact avec les autrices, les auteurs et la création contemporaine.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente Convention de partenariat a pour objet de déterminer les modalités de la coopération entre **l'Agence et le Pôle BD** pour la période 2024 – 2026.

La Convention de partenariat doit permettre à **l'Agence et au Pôle BD** de coordonner leurs interventions communes ou respectives sur le territoire régional, comme aux niveaux national et international.

Dans ce but, la Convention de partenariat :

- Précise les missions et prérogatives respectives de **l'Agence et du Pôle BD**,
- Définit les conditions selon lesquelles **l'Agence et le Pôle BD** mettent en œuvre conjointement ou séparément un ensemble d'actions spécifiques.

Outre les actions spécifiques, le Convention de partenariat s'étend à plusieurs aspects de la coopération entre **l'Agence et le Pôle BD** :

- L'échange sur les actions,
- La représentation sur le territoire régional et hors-région,
- Le lien avec les institutions.

1. Répartition des missions et prérogatives

La ligne directrice pour la répartition des missions et prérogatives est la suivante :

L'Agence prend en charge les missions qui relèvent de l'interprofession. Au cœur de la filière du livre et de la lecture, elle déploie son expertise dans tous les domaines et cherche à créer des liens en dehors de la filière, permettant ainsi de favoriser les réseaux et les projets.

Le Pôle BD prend en charge les missions qui relèvent du champ spécifique de la bande dessinée et, plus largement l'image dessinée en région Hauts-de-France, et inscrit celles relatives à l'interprofession en cohérence avec les actions de **l'Agence**. **Le Pôle BD** constitue un pôle ressources, un réseau de compétences pour tous les professionnels de la région.

2. Actions spécifiques

a. *Information et conseils*

L'Agence travaille à favoriser et développer les relations entre tous les maillons de la chaîne du livre. Dans ce cadre, le **Pôle BD** sollicitera l'Agence en tant que lieu-ressources, notamment pour renforcer ses liens avec les maisons d'édition, les bibliothèques, les librairies et les manifestations littéraires.

L'Agence sollicitera le **Pôle BD** pour contribuer aux actions à caractère interprofessionnel en lien avec les problématiques de la BD et plus généralement de la création dessinée.

Pour les artistes-auteurs en particulier, le **Pôle BD** et l'Agence sont des lieux d'informations et de formations. L'Agence renseignera les artistes-auteurs en particulier sur les questions juridiques, sociales et administratives. A cette fin, l'Agence s'engage à assurer une mise à jour régulière de ses supports et notamment des informations et des liens figurant sur son site, dans la limite de ce qu'elle porte directement.

L'Agence orientera les artistes-auteurs la sollicitant vers le **Pôle BD** pour ce qui relève des questions esthétiques, de développement professionnel, de lien avec les éditeurs... Les deux associations combineront leur accompagnement pour plus d'efficacité.

b. *Au cœur de l'interprofession*

L'Agence prend en charge les missions qui relèvent de l'interprofession et l'animation du Contrat de filière, telles les transitions écologique et numérique. Au cœur de la filière du livre et de la lecture, elle déploie son expertise dans tous les domaines et cherche à créer des liens en dehors de la filière, permettant ainsi de favoriser les réseaux et les projets.

L'Agence relaiera auprès des professionnels les initiatives du **Pôle BD** en matière d'accessibilité, notamment en direction des publics nécessitant des accompagnements spécifiques, et en particulier concernant des artistes-auteurs et autrices qui font l'objet d'une valorisation lors des Rendez-vous de la BD.

L'Agence et le **Pôle BD** échangent sur leurs programmes de formations respectifs, et se coordonnent pour les proposer à leurs membres.

c. *Accompagnement des artistes-auteurs du dessin*

Le **Pôle BD** et l'Agence s'associeront pour proposer des moments professionnels en direction notamment des organisateurs de manifestations (salons, festivals...), en particulier dans le cadre des Rendez-vous de la Bande dessinée qui ont lieu chaque année à Amiens en juin. Cela pourra se faire en lien avec d'autres réseaux (Club 99, FILL...) en fonction des besoins et des sujets.

L'Agence pourra mettre à la disposition du **Pôle BD** à Arras un atelier et un studio ouvert aux résidences d'artiste en fonction des projets sur lesquels les deux associations se retrouveront.

d. *Visibilité du secteur*

L'Agence relaiera les actions du **Pôle BD** en matière de promotion de l'activité d'artistes-auteurs du dessin par le biais d'opérations pour le grand public (rencontres et partages à travers des actions mettant en valeur les auteurs individuellement et collectivement)

Le **Pôle BD** mobilisera ses adhérents sur des opérations conduites ou relayées par l'Agence et pour lesquelles la participation d'artistes-auteurs serait utile (illustrations, chroniques, ateliers dans différents milieux spécifiques).

Le Pôle BD pourra être un relais des actions de **l'Agence** grâce aux supports de communication dont il dispose.

e. Ressources et informations

Le Pôle BD et **l'Agence** échangeront les ressources et informations nécessaires au bon fonctionnement de leurs activités.

L'Agence porte l'Observatoire régional du livre et de la lecture en Hauts-de-France auquel le **Pôle BD** sera associé pour collecter ses chiffres-clés, concernant l'activité de ses membres.

L'Agence s'engage à respecter et citer les sources et valoriser le **Pôle BD** dans ce cadre.

Le **Pôle BD** s'engage à respecter et citer les sources et valoriser **l'Agence** dans ce cadre.

f. Structuration régionale

Le Pôle BD et **l'Agence** sont des associations structurantes pour la Région. Elles s'associeront l'une et l'autre dans leurs projets dès lors que des questions structurantes le nécessiteront afin d'harmoniser le travail et les projections liées aux problématiques d'aménagement du territoire (résidences sur les territoires, actions et animations, salons, PIC, antenne de la BnF...)

g. Structuration internationale

Dans le cadre du périmètre de ses missions et de ses réseaux, **l'Agence** peut être amenée à imaginer des actions internationales (voyages d'étude, fellowship, etc.) **Le Pôle BD** sera associé à chacune de ces actions, dès lors qu'elles concerneront son champ de compétence.

3. Communication

a. Communication générale

L'Agence et **le Pôle BD** s'engagent à relayer les informations de l'un et l'autre, sans systématisme, et en respectant les lignes éditoriales de l'un et de l'autre.

Dans le cadre de la Convention de partenariat qui les lie, **l'Agence** et **le Pôle BD** peuvent être amenés à échanger des informations relatives à leurs membres, dans le respect des normes et lois en vigueur.

b. Communication spécifique

L'Agence et **le Pôle BD** organiseront une communication croisée sur les actions qui les lient. Dans ce cadre, les logos de chacun seront apposés sur tous les supports imprimés. Chacune des parties fera valider par l'autre les supports de communication avant publication, que ce soit numérique ou imprimée.

4. Présence dans les instances respectives

a. Représentativité

L'Agence et **le Pôle BD** sont structurantes sur le territoire des Hauts-de-France.

En raison de la Convention de partenariat qui les lie, **l'Agence** et **le Pôle BD** s'engagent à relayer les informations de l'autre partie, et en son absence à valoriser le travail de l'autre partie sur le territoire régional.

L'Agence et le Pôle BD s'invitent mutuellement aux événements respectifs qu'elles organisent.

Le travail de partenariat étant aussi un travail de confiance et de solidarité au sein de la filière livre, les parties s'engagent à un respect mutuel notamment lorsqu'ils communiquent sur le travail de l'autre partie avec leurs partenaires respectifs. Si des différends existent, ils seront réglés dans le cadre des instances propres à chacune des parties, ou lors de réunions communes.

b. Présence dans les instances respectives

L'Agence s'engage à associer **le Pôle BD** aux travaux de toutes les commissions et groupes de travail où l'expertise et la voix du **Pôle BD** peuvent être importantes, notamment dans le cadre de l'animation du contrat de filière. Les pôles d'activités de **L'Agence** prendront contact avec les représentants du **Pôle BD** pour organiser ces temps de travail.

c. Lien avec les collectivités et institutions

Chacune des parties étant liée à de mêmes institutions - Conseil régional Hauts-de-France, Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, notamment - cette Convention de partenariat est conclue en accord avec elles. Plusieurs réunions de concertation et de suivi pourront être organisées à la fois par **L'Agence** et par **le Pôle BD**.

ARTICLE II : DURÉE ET MODIFICATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

1. Étendue

La convention de partenariat entre **L'Agence** et **le Pôle BD** est effective dès sa signature et jusqu'au **31 décembre 2026**.

2. Modification des objets ou compléments

L'hypothèse où des événements de cas de force majeure empêchant la réalisation de tout ou partie des actions décrites dans la présente Convention ne saurait justifier sa résiliation de plein droit.

De plus, toute action commune complémentaire pourra faire l'objet d'un avenant à la présente Convention de partenariat.

3. Annulation

Tout manquement aux engagements validés par cette Convention par l'une des parties, pourra entraîner la résiliation de la Convention à la fin du mois courant par l'autre partie par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception spécifiant les motifs de la rupture.

ARTICLE III : LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat est soumis au droit français. Toute contestation relative à son interprétation et à son exécution sera, à défaut d'accord préalable, soumise aux tribunaux compétents **d'AMIENS**.

Nombre de pages : 6

Fait à **Boulogne-sur-Mer** le 21/02/24,

En deux exemplaires originaux,

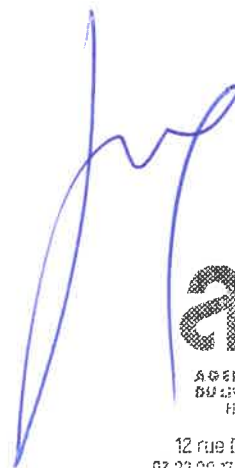
Pour l'Agence,

Hélène Hochart



Pour l'Association,

Pascal Mériaux



AGENCE RÉGIONALE
DU LIVRE & DE LA LECTURE
HAUTS-DE-FRANCE

12 rue Dijon, 80000 AMIENS
03 22 80 17 64 - contact@ar2l-hdf.fr
www.ar2l-hdf.fr